



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif 10 Décembre 2019 – Santander

Guillermo Blanco Gómez et Alberto Rodríguez Solórzano respectivement Conseiller des pêches de la Communauté autonome de Cantabrie et Chef d'exploitation de l'autorité portuaire de Santander ont souhaité la bienvenue aux membres du CC Sud en Cantabrie et plus particulièrement à Santander. Ils ont tout deux souhaité aux membres une réunion fructueuse et ont rappelé que le bien-être de tous doit primer sur les intérêts de chacun. Aurelio Bilbao, président du CC Sud, a remercié Guillermo Blanco Gómez et Alberto Rodríguez Solórzano pour leur présence et leur accueil chaleureux. Le compte-rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité.

1. Avis sur la teneur limite en plomb dans la montre radiée

Chloé Pocheau (Secrétariat du CC Sud) a rappelé que cet avis a été modifié suite aux demandes du groupe traditionnel lors de sa réunion du 16 Octobre. Ainsi la conclusion a été précisée et les études scientifiques justificatives ont été annexées.

Serge Larzabal (CNPMEM) a demandé à ce que la dernière phrase de l'avis soit modifiée, il sera donc écrit « ... et d'introduire une exception pour la *Dosinia exoleta* en fixant pour cette espèce une quantité maximale de plomb de 3 mg/kg de poids frais de chair. » et non « une exception EXCLUSIVEMENT pour la *Dosinia exoleta* » afin que d'autres espèces puissent également bénéficier d'une exemption si nécessaire.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a souligné que cet avis ne s'appuie que sur une seule étude, sans remettre en question la validité de cette première étude, des études complémentaires seraient nécessaires. Aurelio Bilbao et Basilio Otero (Fédération des Cofradías de Lugo) sont en accord avec Francisco mais ces études demandent du temps et de l'argent, et ne peuvent donc être réalisées avant la publication de l'avis.

Le Comité Exécutif a validé l'avis sous réserve d'une modification mineure (élément proposé par Serge Larzabal). Les organisations professionnelles doivent cependant s'attendre à ce que des études complémentaires soient demandées par la Commission Européenne.

2. Avis sur la compatibilité du Plan de gestion Eaux occidentales et les mesures de contrôle

Chloé Pocheau a rappelé que cet avis fait suite aux discussions du Groupe de travail Benthique VIII&IX et a pour objectif de demander que les mesures relatives aux notifications préalables et aux plans d'arrimage soient gérées dans le cadre de la régionalisation.

Les membres du Comité exécutif ont validé l'avis en l'état.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Juan Manuel Trujillo (ETF) a insisté sur le fait que ces mesures ont des impacts importants sur la sécurité à bord. ETF relayera donc cet avis à la Commission en insistant sur les conséquences sociales.

3. Projet MARE2014/04 Renforcer la participation de la pêche artisanale à la prise de décision – Arantza Murillas

Arantza Murillas (AZTI) a présenté les résultats du projet MARE2014/04. Sa présentation est disponible sur le site du CC SUD, et l'ensemble des documents du projet sur le site de l'AZTI. Le principal résultat de ce projet est un livret des « bonnes pratiques » visant à favoriser la participation active des représentants de la petite pêche à la prise de décisions. Ces « bonnes pratiques » sont déclinées en actions directement applicables par les organisations. Les membres du CC Sud peuvent contacter Arantza pour obtenir plus d'informations et des documents dans leurs langues respectives.

Les membres ont ensuite fait part des difficultés rencontrées dans la gestion des organisations et la participation à la prise de décision :

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a informé les membres qu'une aide financière avait été proposée aux petites associations de pêcheurs dans sa région afin d'améliorer leurs organisations. Il s'interroge cependant sur l'efficacité de ces mesures au vu du, déjà, faible impact qui s'observe déjà par rapport à l'objectif suivi.

Raul Garcia (WWF) a souligné le manque de formation à la participation et les différences entre les pays : la qualité de la représentation de la petite pêche n'est pas identique entre les différents Etats Membres.

Miren Garmendia (OPEGUI) et Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) ont souligné les difficultés rencontrées en terme de communication, notamment à cause de l'utilisation unique de l'anglais, qui doit être systématiquement traduit par les organisations afin de transmettre l'information aux pêcheurs. L'information doit, selon eux, également pouvoir mieux circuler des pêcheurs vers les institutions. Aurelio Bilbao a alors souligné le manque de prise en compte des avis des Conseils consultatifs.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP72) a quant à lui souligné les difficultés d'accès au FEAMP.

Serge Larzabal (CNPMEM) a indiqué, en accord avec Aurelio et Nicolas, que les conseils consultatifs et en particulier le CC Sud ont transmis à la Commission leur mécontentement concernant l'utilisation des avis. Concernant le FEAMP, ce fonds a selon lui de plus en plus d'objectifs, sans augmentation du montant dédié (voir au contraire une diminution) ce qui, *in fine*, restreint les financements pour la pêche.

4. Projet CABFISHMAN : Conserver la biodiversité atlantique en soutenant une gestion innovante de la petite pêche



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Arantza Murillas a présenté le projet CABfishMAN (Power Point disponible sur le site du CC Sud) mené par l'AZTI et débuté en 2019. L'objectif du projet est d'améliorer la protection de l'environnement marin de la zone atlantique, grâce à l'application d'une approche écosystémique à la gestion des flottes de petites pêches. L'étude sera faite sur différents segments de la flotte : moins de 10 mètres, 10-12, 12-15, plus de 15 mètres et leurs interactions avec les navires de tailles plus importantes.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP72) a remercié l'AZTI pour ce projet auquel il serait ravi de participer et de l'introduire lors d'une des réunions du Groupe de travail traditionnel. Il souligne cependant que la taille des navires ne doit pas être le seul critère pris en compte, et a cité la possibilité d'utiliser les boîtes vertes présentes sur les navires.

Raul Garcia (WWF) s'est interrogé sur la traduction des résultats de cette étude en politiques opérationnelles, il faudra selon lui proposer des recommandations. Il a également précisé qu'il ne fallait pas oublier les autres activités (navires de croisières notamment) qui ont un impact sur le milieu. Raul Garcia, souhaiterait également participer à ce projet au travers du groupe traditionnel.

Serge Larzabal (CNPMM) a, au contraire, exprimé ses doutes sur cette étude. Selon lui, les données recherchées sont déjà connues par les acteurs concernés, l'étude n'apporterait donc pas de nouvelles connaissances aux professionnels de la pêche. Une vision globale au niveau de l'arc atlantique n'est, de plus, pas nécessaire selon lui et va à l'encontre des principes de la régionalisation. Arantza Murillas a alors précisé que l'un des intérêts de l'étude était d'avoir une méthode d'analyse identique pour l'ensemble des flottilles et donc des données de meilleure qualité et une meilleure fiabilité. Francisco Teijeira (Asociacion de armadores de buques de Marin) et Nicolas Fernandez Munoz (OPP72) ont confirmé ce besoin de transparence et d'amélioration des données.

Finalement, Miren Garmendia (OPEGUI) a souligné que l'activité des petits ports de pêche apporter un apport économique intangible, qu'il faudrait pouvoir calculer.

5. Résumé de l'ICCAT

Enrique Paz, représentant du CC Sud à l'ICCAT a présenté un résumé des discussions ayant eut lieu pendant la plénière.

Deux points à retenir :

- Un accord sur le Patudo a été adopté. Cet accord prévoit un plan de récupération sur 15 ans comprenant notamment des limitations de quotas différenciées selon l'historique de capture des pays, une zone d'interdiction des DCP pendant trois mois et une réduction du nombre de DCP autorisés par navires.
- La gestion du Germon n'a pas été abordée à l'ICCAT malgré les travaux menés par le CC Sud avec la Commission. Cela serait du au non-soutien des propositions du CC Sud



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

par le Portugal selon la Commission. Le sujet ne sera donc présenté à l'ICCAT qu'en 2020 suite à l'évaluation prévue cette année.

Jean-Marie Robert, Miren Garmendia, Enrique Paz, Juan Manuel, Aurelio Bilbao et Serge Larzabal, ont tous montré leur incompréhension concernant la non-présentation du Germon à l'ICCAT. L'avis du CC Sud étant approuvé par l'ensemble de ses membres et appuyé par les scientifiques, il n'y a selon eux aucune raison valable de sa non prise en compte. Les membres se sont interrogés sur l'utilité même de la rédaction d'avis et de la participation au CC Sud.

Le Comité exécutif a décidé de rédiger une lettre à la Commission afin d'obtenir des informations sur ce sujet et faire part de leur mécontentement profond.

6. Accord de Bilbao

Miren Garmendia a rappelé la situation actuelle : l'accord de Bilbao prend fin le 31 décembre 2019 et doit donc être renouvelé pour 2020. Les deux secteurs, français et espagnol, sont en cours de négociation, un nouvel accord devrait être proposé d'ici la fin janvier 2020.

6. Programme de travail du CC SUD

Chloé Pocheau (Secrétariat du CC Sud) a présenté aux membres des propositions pour le programme de travail 2020. Ces propositions de travail incluent notamment ; le chinchard en collaboration avec le PELAC, les échouages de mammifères marins, la pêche récréative, le changement climatique, le plastique dans la filière, les espèces invasives et la relève générationnelle.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a souligné l'importance du sujet sur les captures accidentelles de mammifères, sur lequel le CC SUD devra se positionner très rapidement. Il propose également que des représentants soient désignés pour participer aux réunions InterCC.

Juan Manuel Trujillo (ETF) propose d'ajouter un point sur la modernisation des navires en lien avec leurs capacités de pêche. ETF proposera un document de travail au secrétariat.

Jorge Abrantes (Anopcerco) souhaite que la sardine ibérique soit maintenue sur le programme de travail, sachant qu'un nouvel avis du CIEM sera très prochainement publié.

L'ensemble de ces points ont été approuvés par le Comité exécutif, le programme de travail sera donc rédigé par le secrétariat en tenant compte des propositions faites.

Les dates et lieux des prochaines réunions ont été indiqués aux membres, les prochains groupes de travail auront ainsi lieu à Soto del Barco les 15 et 16 Avril prochain.

BILAN



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Les deux avis présentés ont été validés par le Comité exécutif.
- Une lettre sera adressée à la Commission exprimant le mal-être du CC SUD concernant la non-prise en compte de l'avis sur le thon germon qui avait été envoyé en temps et heure et qui n'a pas été présenté lors de l'ICCAT.
- Les négociations sur l'accord de Bilbao sont en cours entre les deux secteurs concernés et devraient aboutir en Janvier 2020.
- Le programme de travail du CC Sud sera préparé par le secrétariat suivant les demandes du Comité exécutif.